

# CIRCULAIRE

**DOSSIER :** FN 1/3  
**DATE :** 17 avril 2025  
**CIRCULAIRE** 25/19

**DIFFUSION :** Points de contact nationaux du PROE  
Agences du CORP  
Partenaires du PROE

**OBJET :** PROE – Frais de gestion des programmes

Chers Membres du PROE,

Il est fait référence à la quatrième Réunion du Conseil exécutif, qui s'est tenue du 4 au 6 septembre et qui a approuvé le rapport final sur la Stratégie concernant la pérennité des finances et des ressources, ainsi que la note d'orientation détaillant les recommandations prioritaires à mettre en œuvre.

L'une de ces recommandations prioritaires était la révision de la Politique du PROE en matière de frais de gestion des programmes, afin de fixer ces frais à 15 % pour les Membres et les non-membres. Cette Politique ayant effectivement été révisée à la suite de cette décision, la politique révisée est à présent en effet.

Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez contacter M<sup>me</sup> Petra Chan Tung, Directrice des finances, par voie de courrier électronique à l'adresse [petract@sprep.org](mailto:petract@sprep.org)

Cordialement,



Easter Chu Shing  
**Vice-directrice générale**

ECS/PCT/pct